

## Compte-Rendu de la séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Monze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CAVERIVIERE Christian, FERRAMOSCA Francis, GAY Antoine, SAGNES Sandrine SOFFIATTI Daniel, THOMASSIN Philippe

Le secrétaire de séance est Monsieur Philippe THOMASSIN

Mr le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

Délibération pour devis d'un amplificateur à la salle polyvalente et d'un projecteur pour le pont roman

Délibération pour indemniser la stagiaire Louise FAUCHERAND

Délibération pour le financement des travaux de l'école communale par une ligne de trésorerie et un emprunt de 13 000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés que soient ajoutées ces trois sujets à l'ordre du jour

### 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 03 2022

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

### 2– APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 04 2022

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

### 3- Délibération pour installation d'un amplificateur à la salle polyvalente et d'un projecteur pour le Pont roman

Mr le Maire propose un devis de l'entreprise VERM pour un amplificateur à la salle polyvalente et d'un projecteur pour le pont roman d'un montant de 1 008 € TTC, expliquant que la sonorisation actuelle est obsolète et que le pont roman sera mis en valeur par un éclairage.

Accepté à l'unanimité des membres présents

### 4- Délibération pour indemniser la stagiaire Louise FAUCHERAND

Mr le Maire explique que Mlle Louise FAUCHERAND effectue un stage dans le domaine administratif à la mairie de MONZE du 30 mai 2022 au 02 juillet 2022

Il propose de l'indemniser à hauteur de 200 euros

Accepté à l'unanimité des membres présents

### 5- Délibération pour ordonner le démarrage de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux sur la RD3 et qui concerne les études préliminaires (maître d'œuvre, géomètre, topographie, etc...)

Mr le Maire demande l'accord à l'équipe municipale pour démarrer les études préalables concernant les travaux sur la RD3

Accepté à l'unanimité des membres présents

## 6- Délibération pour le FPIC 2021 (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)

Mr le Maire expose que conformément aux orientations fixées par le parlement en 2011 (article 125 de la loi de finance initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les prélèvements et les versements du FPIC 2021 pour chaque ensemble intercommunal (ensemble constitué d'un EPCI et de ses communes membres au 1er janvier de l'année de répartition) et chaque commune isolée ont été calculés.

Il appartient à chaque commune de délibérer pour le choix de la répartition du FPIC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour la répartition dite de "**droit commun**". Le montant du FPIC à reverser à la commune pour 2021 est de 6 246 €

## 7- Délibération pour le soutien aux communes rurales

**OBJET** : Soutien du Conseil municipal à la résolution intitulée « *La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires* » adoptée à l'unanimité le 14 mai 2022 lors de l'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de France, ainsi qu'aux 100 propositions concrètes annexées.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la résolution de l'Association des Maires Ruraux de France.

Il en donne la lecture :

« Il y a quatre ans, en décembre 2018, les « Cahiers de doléances et de propositions » ont été ouverts par le dévouement de milliers de maires ruraux puis rejoints par tous, pour donner la parole à nos concitoyens.

Symptôme de la défiance montante, les électeurs ruraux ont envoyé une nouvelle fois un message très clair lors de l'élection présidentielle. Il convient de porter une attention au fort mécontentement, et d'inverser le sentiment d'abandon en un mouvement d'espérance.

Les attentes exprimées pour l'accès aux services publics, le développement local et le besoin de démocratie, demeurent le socle d'une exigence qui émane de la population rurale. Elle représente 33 % du pays et occupe 88 % du territoire national.

La déraison et la révolte gagnent beaucoup d'esprits, faute de résultats et de réponses à des besoins élémentaires (accès aux soins, mobilité, formation, numérique, etc.).

Nous, Maires ruraux, relevons pourtant chaque jour l'immense défi de répondre aux attentes des habitants et offrir un horizon désirable.

Nous, Maires ruraux, avons une partie majeure de la clé, plus aujourd'hui qu'hier, pour maintenir une société du vivre ensemble, réussir la transition écologique, par la pratique concrète de la démocratie du faire.

Aujourd'hui, Nous, Maires ruraux de France, affirmons la nécessité de lire l'avenir de notre pays avec un regard nouveau sur la ruralité, en disant la place centrale de la Commune et de la ruralité dans le développement et la vie de notre pays.

De la Commune comme socle de la démocratie, comme lieu de la vitalité citoyenne, comme centre de l'organisation territoriale.

De la ruralité comme une chance encore largement inexplorée pour son apport à l'équilibre entre nos territoires.

Malgré certaines avancées dans les lois « Engagement et proximité » ainsi que « 3DS », la création d'un Ministère de la Cohésion des territoires et de son agence, l'élaboration d'un Agenda rural, la nomination d'un Secrétaire d'Etat à la ruralité, nous en vivons au quotidien les insuffisantes concrétisations, souvent conséquences, des dispositions de la loi Notre et d'autres textes.

Il est nécessaire de corriger ces textes de loi car ils sont venus priver l'action publique de l'efficacité attendue par nos concitoyens, de l'agilité et de la subsidiarité nécessaire, en faisant le pari, obstiné et perdu, de prioriser les outils intercommunaux sur l'action de la commune. L'addition des deux reste la solution plutôt que l'entêtement à mettre la seconde sous tutelle.

Corriger ce cadre c'est prendre en compte les spécificités, les apports et aménités du monde rural : dans les dotations et dans l'organisation d'une coopération intercommunale qui doit laisser aux élus locaux le choix des compétences qu'ils souhaitent exercer en commun. Il reste urgent d'intégrer les notions d'espace et de géographie, pour sortir des seules logiques comptables et démographiques.

Tout cela doit se traduire dans la loi et dans la pratique d'un Etat devenu étranger à tout autre logique que celle qu'il impose, au détriment de l'écoute de l'expérience de tous les élus, dans le respect de chaque commune et de ses habitants.

Après « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », l'action de l'Etat et du Parlement doit s'inscrire au cœur des territoires ruraux en appelant à se manifester des « villages d'avenir » présentant des projets accompagnés sur mesure.

Construire et retisser le lien au citoyen en passant par la Commune est la voie que nous proposons. Cela sera possible partout avec des ruptures fortes et de profonds changements dans l'action de l'Etat, conséquences d'une action nouvelle des futurs parlementaires et du prochain Gouvernement. Continuer à changer de regard sur la ruralité est un préalable au retour de la crédibilité de l'action publique et de la confiance.

C'est fort de ces priorités, que Nous, Maires ruraux, appelons chacun de nos collègues à porter ces principes dans les échanges avec les candidats aux élections législatives et partager les « 100 mesures rurales » que nous présentons ce jour.

Nous le ferons nationalement auprès du Président de la République, du futur Gouvernement et du Parlement.

Que vivent la ruralité et les communes, petites Républiques qui font la grande ! »

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des 100 propositions annexées à la résolution.

Après lecture de la résolution et information faite sur les 100 propositions, le conseil municipal, à l'unanimité, **SOUTIENT** l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en AG de l'AMRF le 14 mai 2022.

### **8- Délibération pour le suivi des travaux de l'église avec la Fondation du Patrimoine**

Mr le Maire informe que la commune a la possibilité de faire appel au mécénat populaire pour les travaux relatifs à des restaurations.

Il existe un organisme privé indépendant et reconnu d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine qui est susceptible d'organiser, pour le compte de la commune, cette action.

Le porteur de projet doit adhérer à la Fondation du Patrimoine. Tarif d'adhésion : 55 €

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **9- Financement des travaux de l'issue de secours à l'école**

Mr le Maire expose que le Crédit Agricole a bien voulu suivre le projet des travaux à l'école.

Proposition :

Ligne de trésorerie de 30 000 € sur 1 an, en attente des subventions et de la FCTVA  
Financement amortissable de 13 000 € sur une durée de 15 ans, pour couvrir le reste à charge.

Accepté à l'unanimité des membres présents

**10- Accord de principe pour céder une bande de terrain de la commune au terrain contigüe de Mr MARTIN Jean**

Mr MARTIN Jean propriétaire de la parcelle AB 266 demande si la commune peut lui céder à titre onéreux une bande de terrain de la parcelle C 370 qui est contigüe à son terrain.

Le conseil principal donne à l'unanimité un accord de principe

**11- Délibération pour octroi d'une subvention à la Coopérative scolaire de l'école de MONZE**

Mr le Maire expose à l'assemblée la nécessité de verser une subvention à la coopérative de l'école de MONZE et propose la somme de 500 euros octroyée chaque année

Accepté à l'unanimité des membres présents

**12- Point des travaux sur la RD3**

Subventions allouées : Etat 66 800 € et Conseil Départemental 66 750 €  
En attente de la Région et de Carcassonne Agglo

**13- Point sur Travaux de l'église**

Visite et études menées sur place par les Architectes

**14- Elections Législatives**

Tenue du bureau de vote pour le 12 juin 2022 :

Président : Francis FERRAMOSCA

Vice-Président : Christian CAVERIVIERE

Secrétaire : Antoine GAY

Assesseurs Daniel SOFFIATTI et Robert CATHARY

Tenue du bureau de vote pour le 19 juin 2022 :

Idem que pour le 12 juin 2022

Avec en plus le 1<sup>er</sup> tour des élections complémentaires municipales le même jour, des assesseurs supplémentaires à prévoir

**Questions diverses :**

Réunion sur l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) aura lieu à Trèbes le jeudi 23 juin 2022 à 14h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h15

Le Maire

Christian CAVERIVIERE

Le Secrétaire

Philippe THOMASSIN



*Philippe Thomassin*